



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 21 Janvier 2015

Date de la convocation 12 Janvier 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : Mme FABRE Maryse, Mme BÉNARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.ALEIX Bertrand à M.COSTE Bernard, M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude, Mme PASSIEUX Marie à M.BRUN Olivier, M.REVEL Claude à M.BARDEAU Francis, Mme ROQUES Micaela à Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.RUIZ Salvador.</p>

Objet : Détermination des attributions de compensation prévisionnelles 2015 des communes

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire qu'en application des dispositions de l'article 1609 nonièes C du Code général des impôts « le conseil de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale communique aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements ».

Il propose aux membres du conseil de notifier aux communes un montant d'attribution de compensation prévisionnelle. Sur la base des calculs établis, et après avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 14 janvier 2015, cette attribution serait la suivante :

<u>Communes :</u>	AC prévisionnelles 2015
Aspiran	23 799
Brignac	- 1 148

Cabrières	- 3 755
Canet	23 478
Ceyras	40 090
Clermont l'Hérault	1 225 194
Fontès	- 10 695
Lacoste	- 5 579
Liausson	- 4 699
Lieuran-Cabrières	107
Mérifons	- 1 779
Mourèze	7 350
Nébian	- 61 124
Octon	8 456
Paulhan	66 510
Péret	6 238
Saint Félix de Lodez	556 628
Salasc	- 5 392
Usclas d'Hérault	- 5 350
Valmascle	- 645
Villeneuve	828

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (1 voix contre),

FIXE le montant des attributions de compensation prévisionnelles 2015 tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,




Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150127-2015-01-21-02-DE
Date de télétransmission : 27/01/2015
Date de réception préfecture : 27/01/2015

Jean-Claude LACROIX